



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contribution économique territoriale

Question écrite n° 130412

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation des commerçants et artisans au regard de la contribution économique territoriale (CTE) qui s'est substituée à la taxe professionnelle. Le Gouvernement avait annoncé que des mesures concrètes seraient prises afin que les commerçants et artisans, qui ont de très faibles chiffres d'affaires en raison de leur activité soient imposés proportionnellement à leur activité, notamment au titre de la cotisation foncière des entreprises. Or il semble que ce soit tout le contraire qui se produise, certains professionnels ayant vu leur avis d'imposition CFE 2011 majoré, regrettant qu'aucune décision n'ayant été prise au regard des engagements pris. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que son ministère compte prendre en faveur de ces commerçants et artisans aujourd'hui injustement pénalisés.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130412

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 mars 2012, page 2191

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)